



Val d'Oingt, le 14 février 2025

Objet : Règles d'annulation des repas à la cantine scolaire Application à compter du 1er mars 2025

Madame, Monsieur, Chers parents,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des repas gaspillés du fait d'absences des enfants non communiquées en amont.

Depuis la rentrée scolaire de septembre, ce sont un peu plus de 200 repas qui ont été commandés sans être consommés mais facturés par le prestataire 1001 repas à la commune.

Pour rappel, un repas est actuellement facturé 4.50 € aux parents mais coûte un peu plus de 7.00 € à la municipalité. Ce sont donc déjà 1400 € qui ont été « perdus » par la collectivité pour les 4 derniers mois.

C'est pourquoi, nous vous demanderons à partir du 1er mars prochain de signaler en amont l'absence de votre enfant.

Pour cela, toute absence programmée de votre enfant doit être signalée via le portail famille comme habituellement en respectant la date limite de modification, à savoir le mercredi minuit de la semaine précédente.

Chaque semaine les commandes de repas sont transmises au prestataire le jeudi matin pour la semaine suivante et peuvent être ajustées la veille d'une absence, avant 9h.

Actuellement, les repas non consommés par les enfants absents sont totalement pris en charge financièrement par la municipalité et engendrent donc une situation de gaspillage considérable.

Nous vous remercions de noter que ces nouvelles mesures seront applicables dès le 1^{er} mars 2025 :

Pour toute absence d'enfant non communiquée la veille avant 9h, y compris maladie, (hors week-end) au service périscolaire, le repas sera facturé aux parents. Cette règle vaut pour toute la durée de l'absence.

En cas d'absence d'un professeur des écoles, si vous devez garder votre enfant à la demande de l'établissement, le repas ne vous sera pas facturé.

Tous les signalements sont à faire aux adresses suivantes en fonction du lieu de scolarisation de votre enfant

Pour les écoles du Bois d'Oingt : [**periscolaire.bo@valdoingt.org**](mailto:periscolaire.bo@valdoingt.org)

Pour l'école de Oingt : [**periscolaire.oingt@valdoingt.org**](mailto:periscolaire.oingt@valdoingt.org)

Pour l'école de Saint Laurent d'Oingt : [**periscolaire.slo@valdoingt.org**](mailto:periscolaire.slo@valdoingt.org)

Avec nos remerciements anticipés pour votre concours et votre compréhension.

Bien sincèrement,

La commission scolarité et jeunesse.